

Monsieur le conseiller général,

Une personne est décédée en tombant dans le port Haliguen. Le problème interpelle le citoyen que je suis.

J'avais attiré, à plusieurs reprises ces deux dernières années, l'attention de l'organisme gestionnaire du port à la fois par courrier argumenté et aussi verbalement la vôtre lors des réunions du conseil portuaire relatif à Port Haliguen. (1). Le problème avait été éludé et évacué en séance.

Il n'en a malheureusement pas été tenu compte. Mes arguments n'ayant reçu qu'un intérêt poli voire du désintérêt. Or maintenant un accident mortel me donne raison a posteriori. Pourtant, d'une manière volontaire, à haute et intelligible voix, j'avais informé l'auditoire de l'existence dans le passé de plusieurs accidents ayant entraîné plusieurs morts d'homme par noyade, ou par chute à marée basse. Certaines personnes de la SAGEMOR éludant le problème s'étaient d'ailleurs moquées de moi... (2) Etant marin, j'avais trouvé cette attitude outrecuidante, et des marins pêcheurs présents avaient été choqués.

Je n'admets pas que les raisons purement commerciales prévalent sur l'intérêt des gens d'une part, et d'autre part, que les autochtones soient évincés de « leur » port.!

Je regrette à cette occasion de faire à nouveau remarquer, que les rambardes forgées installées dès la construction du vieux port ont été purement et simplement découpées au chalumeau sur ordre de l'exploitant local et non remplacées par la suite. Ces rambardes avaient été disposées il y a très longtemps pour éviter les accidents de personnes. Le port de plaisance pour sa première tranche n'a pas été équipé de moyens de sécurité individuels (rambardes, échelles, téléphones de sécurité, extincteurs à CO2, mousse, caisses à sable, couvertures ignifugées, lignes de vie, téléphone de sécurité). Il vaut mieux pas tomber à l'eau en soirée en hiver à Port Haliguen. Il vaut mieux avoir un accident en heures ouvrables (35 heures sur 720 heures !). Malheureusement, pour cette administration, les marins, se servent du port aussi bien de jour que de nuit sans tenir compte de la présence ou non de ces sédentaires. Il est étonnant d'ailleurs que personne n'ait pensé à aligner les horaires des marées, et des marins, sur ceux de cette administration ! Quant à dire « il n'avait rien à faire là », c'est alors avoir l'arrière-pensée de restreindre drastiquement la liberté d'aller et de venir, qui est une des libertés publiques fondamentales inscrite dans la Constitution de la République.

Depuis sa mise en service, il n'y a pas eu d'entretien ni d'améliorations de la sécurité. Seules des pancartes que personne ne lit sont mises en place. Or, il appert que l'on ne fait pas de la sécurité avec du papier ou des pancartes ! Ici, On préfère ériger des barrières à commande électronique pour discriminer les « usagers » des autres. On préfère planter des plantes vertes pour faire joli. La sécurité véritable n'étant pas un argument commercial...

Par ailleurs, lors de la dernière réunion du conseil portuaire tenue en novembre 2005, j'avais fait remarquer une fois de plus à l'auditoire le nombre insuffisant des bouées de sauvetage, et pour celles en place, leur placement dans des endroits peu judicieux sachant que dans ces derniers cas, les distances à parcourir en cas d'accident peuvent dépasser 200 mètres. De même, Il n'y a aucun moyen de donner l'alerte en cas d'accident car les téléphones accessibles ont été déposés pour des raisons de « simplification », et pour ceux qui existent, on ne peut éventuellement y avoir accès que pendant les heures ouvrables, à condition de trouver quelqu'un.

En cas de chute à la mer dans ce port, il est très difficile même pour un sportif de remonter sur les pontons, et à plus forte raison si on est saisi par l'eau glacée ou si on est blessé... Je peux en parler puisque j'ai essayé il y a quelques années de le faire en m'y « baignant » en hiver. En effet, il n'y a pas d'échelles judicieusement disposées pour remonter sur les pontons ! Il y a même une personne dans la dernière réunion qui a demandé de faire enlever les rares échelles de quai qui existent encore!

Après ces considérations, et à la suite de notre récent entretien, veuillez recevoir Monsieur le conseiller, l'expression de mes salutations très distinguées.

Nota (1) : Des Quiberonnais qui commentaient cet accident, et qui avaient participé à cette réunion faisaient remarquer que j'avais attiré à plusieurs reprises l'attention de l'organisme gestionnaire sur les risques encourus par la suppression inconsidérée des moyens primaires de sécurité. Le téléphone « Breton » fonctionnant bien à Quiberon, et les rancoeurs vis-à-vis de la SAGEMOR étant tenaces, je ne sais pas ce que cela peut avoir comme conséquences. En effet, le seul fait d'avoir consigné par écrit ces remarques, et les avoir exposé en réunion publique aux responsables de la sécurité qui n'en n'ont pas tenu compte n'est pas sans conséquences bien qu'étant déléguaires d'une obligation de service public (Les responsabilités en matière de sécurité ou de sûreté ne se délèguent pas) . Je préfère vous en informer.

Nota (2) : A la suite de ce dernier accident, des personnes présentes dans l'auditoire se sont souvenues de mes propos, et ont même souligné l'inconséquence de ce comportement.